La Chotta

Bulletin municipal de Vieillevigne

N°33 - Janvier 2021

LE MOT DU MAIRE



Vieillevignoises, Vieillevignois,

uelle année 2020! Je ne vais bien sûr pas revenir dans le détail sur cette période que nous avons tous vécue différemment mais je souhaite revenir sur ses effets au sein de la vie communale.

Après une élection municipale calée juste avant le confinement, l'entrée en fonction de la nouvelle équipe n'a pu avoir lieu qu'à la fin du mois de mai, une fois le deuxième tour organisé dans les communes où cela était nécessaire.

Toutes les manifestations vieillevignoises ont été annulées, la fête locale, la cérémonie au monument aux morts, le vide grenier, les repas automnaux, les activités de la gymnastique...

Dans ce contexte qui ne cesse d'évoluer et qui a mis à rude épreuve le pouvoir d'adaptation de chacun, je tiens à remercier chaleureusement tous les acteurs de la vie communale pour la concertation et le travail commun qui ont permis à l'école d'accueillir les enfants dès la rentrée scolaire, à la gymnastique de fonctionner quand cela était possible, aux réunions de se tenir dans le strict respect des règles en vigueur...

La municipalité a travaillé durant cette période et je remercie l'ensemble des élus pour leur volonté de faire avancer les projets dans des contraintes fortes et inconfortables. Notre plan local d'urbanisme a passé le seuil de l'enquête publique et entame sa dernière ligne droite avant adoption définitive. Les recherches de subvention sur les projets de rénovation de l'église et d'amélioration de l'école maternelle avancent avec un financement trouvé à 70 % sur l'école et des résultats encourageants sur l'église.

Nous ne savons évidemment pas ce que 2021 nous réserve mais la volonté et la détermination de chacun pour faire vivre notre village seront aussi fortes que nécessaires pour que les projets avancent, que les rencontres reprennent, que la solidarité se développe...

Comptant sur vous tous pour que 2021, malgré les contraintes sanitaires à venir, soit à nouveau une année de partage, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Laurent Miquel

SC	7 / /	۸۸	A	T	D	F
\mathcal{L}	/	1 / V 1	r	_		_

Le mot du maire	p 1
Etat-civil	p 2
Vie du village	p 2
Le mot des associations	p 5
Informations utiles	p 8

2

ETAT-CIVIL



Naissance

15 décembre : Marc-Aurèle Vial

Décès

27 novembre : Jeannine Verheyden

Mariages

20 juin : Gaelle Fabienne Cosaert et Pierre

Antoine Goffinet

VIE DU VILLAGE

Point sur les travaux à venir

Rénovation de la fontaine Sainte-Germaine

La commune souhaite organiser sous forme de chantier citoyen la réfection de la fontaine Sainte-Germaine. L'idée est que ce projet soit porté par la population associée au conseil municipal dans sa mise en œuvre et son organisation. Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie.



Réaménagement de la voirie

L'équipe municipale met en place un projet de réaménagement du centre du village (trottoir, circulation, parking). Elle envisage également de rénover l'allée de la place en raison du risque de chutes lié aux racines.

Le cimetière

Une commission travaille à l'aménagement du cimetière avec un projet de columbarium et de jardin du souvenir.

Numérotation des maisons



La numérotation des rues est terminée depuis plus d'un an et beaucoup de plaques de numéros d'habitation attendent encore leur propriétaire à la mairie. Pour rappel, l'arrêté n°2019-03-09 du 18/03/2019 précise que l'apposition de ces plaques normalisées est obligatoire.

Merci de venir les retirer rapidement.

Isolation de l'école maternelle

Comme indiqué dans le précédent numéro, la réfection de l'école prévoit une isolation du bâtiment préfabriqué. Le projet a été présenté aux ABF et a été validé. Les travaux commenceront dès que possible.

Voici une vue du projet de réfection.





Rénovation de l'église : un projet de grande ampleur

La rénovation de l'église Saint-Etienne et de ses cloches est un projet de restauration de grande ampleur et de longue haleine pour le conseil municipal.

Début janvier, le projet a déjà bien avancé :

- Un chiffrage des travaux a été effectué par le cabinet d'architecte Arc et Sites.
- Plusieurs réunions ont eu lieu afin de discuter du financement du projet.
- Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'État, de la Région, du Département.
- Des dossiers ont été déposés auprès de plusieurs fondations.

Dans les mois à venir, la mairie sera amenée à faire un appel aux dons aussi bien au niveau national qu'au niveau local pour aider à financer la restauration de l'église et permettre sa réouverture. C'est dans cet élan que la bienveillance et la générosité des entreprises et de la population de Vieillevigne seront sollicitées. L'appel au don des Vieillevignois sera fait très prochainement via l'organisme "La fondation du patrimoine".







Finalisation du plan local d'urbanisme (PLU)

L'enquête publique s'est déroulée du 21 septembre au 23 octobre 2020.

Elle a permis aux personnes qui le souhaitaient de s'informer sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune. A l'issue de l'enquête, huit observations ont été portées sur les deux registres d'enquête tenus à la disposition du public. La commune a répondu à toutes les observations qu'il s'agisse de demandes de renseignements ou de requêtes portant sur des sujets particuliers.

Les avis favorables émis par la plupart des personnes publiques associées valident le projet global de révision du plan local d'urbanisme, malgré quelques réserves, remarques et observations auxquelles la commune a apporté des réponses. Au final, le commissaire enquêteur estime dans son rapport que "Le projet de plan local d'urbanisme révisé lui paraît conforme à l'intérêt général."



Les conclusions complètes et le rapport du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet, rubrique Vie communale, révision du PLU.

Suite à l'enquête publique, il reste encore quelques formalités administratives à accomplir, notamment une délibération du conseil municipal en janvier, avant que le PLU ne rentre en application.

Paiement en ligne des services périscolaires

Depuis la dernière rentrée scolaire en septembre 2020, les règlements des services périscolaires ne se font plus à la régie communale, qui a été dissoute, mais directement au Trésor Public selon les modalités suivantes :

- 1 Envoi des factures par courrier postal ou distribution par les agents à chaque famille mensuellement dans la première quinzaine du mois suivant les services consommés
 - a. Ces factures comportent le prix total à payer, le détail des consommations ainsi que les éléments nécessaires au paiement.
 - b. Une date limite de paiement est précisée
 - 2 Le paiement peut s'effectuer de trois manières (modalités données sur la facture) :
 - a. Directement en ligne avec une carte bancaire ou un virement sur la plateforme dédiée Tipi https://www.payfip.gouv.fr
 - b. Chez un buraliste partenaire de « Paiement de proximité » où les paiements par carte bancaire et en espèces sont acceptés.
 - https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite
 - c. Auprès de la Trésorerie de Villefranche de Lauragais, Place Godefroy-Calès, pour les paiements par chèque.

Les prix ont été fixés par le conseil municipal comme suit :

<u>TAP</u> (Temps d'activité périscolaire) :

- Pour un enfant par famille et par jour : 0,96 €
- Pour 2 enfants et plus par famille présents ensemble et par jour : 0,81 € par enfant

Cantine:

Elève de l'élémentaire : 3,88 € par repas
Elève de la maternelle : 3,72 € par repas

- Adulte : 4,95 € par repas

Garderie

- Pour un enfant par famille et par jour :

Garderie matin ou soir : 1,21 € Garderie matin et soir : 1,55 €

- Pour 2 enfants et plus par famille présents ensemble et par jour :

Garderie matin ou soir : 1,01 € par enfant Garderie matin et soir : 1,28 € par enfant

Les déchets verts : broyat ou déchetterie

Les déchets verts sont à broyer (pour être utilisés en paillage ou en compost) ou à apporter à la déchetterie. Il est formellement interdit de les jeter sur le terrain en face de la station d'épuration. Un arrêté municipal a été pris et vous pouvez être verbalisé.

Il est également interdit de les brûler à l'air libre sous peine d'une amende de 450 € maximum. Si les voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Sécurité: attention à être vu

Avec l'hiver, les jours sont plus courts, la nuit tombe vite et piétons et cyclistes sont de plus en plus vulnérables face aux automobilistes qui ne les voient pas toujours. Pensez à vous équiper de bandes réfléchissantes, voire de gilet réfléchissant.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Le Comité des fêtes

Une année 2020 entre parenthèses ... à moins que les Vieilleignois, vous tous réunis, préfériez pour 2021 des guillemets afin que vos voix se fassent entendre: "On veut des tournois de pétanque " "On veut faire la fête, celle du village particulièrement " "On veut pouvoir discuter avec nos voisins, les anciens et les plus jeunes" ... Si tout ceci n'était qu'une question de signes de ponctuation les choses seraient plus simples!

Le comité reste optimiste, porteur comme toujours de rendez-vous d'ores et déjà calés pour la nouvelle année.

Alors des voeux oui, bien évidemment, à vous tous, des voeux de bonne santé, des voeux de petits et grands bonheurs, des voeux de partage à nouveau, des voeux d'accolades et d'apéros retrouvés.

Pour information, la constitution du bureau votée en décembre dernier :

-Président : Billon Cyril 06-13-18-04-54 -Secrétaire : Muet Christophe 06-98-91-03-18

-Trésorier : Baron Cyril 06-16-10-59-98



Agenda 2021

Repas des aînés

Repas aligot-saucisse

Soirée Théâtre

Soirée Karaoké-repas

Réunion préparation de la fête locale

Fête locale

Vide-grenier

Repas jambon braisé

Soirée cinéma

Assemblée générale

Avant l'été (date à définir)

Dimanche 28 mars

Samedi 11 avril

Samedi 15 mai

Samedi 3 juillet à 18h

Jeudi 28 juillet au dimanche 1er août

Dimanche 5 Septembre

Dimanche 26 septembre

Samedi 20 Novembre

Samedi 4 Décembre à 11h

Sincèrement,

Le comité des fêtes



La Chouette école

C'est une année scolaire bien particulière qui a débuté au mois de septembre...

L'association La Chouette Ecole, ne pouvant organiser d'événements pour les enfants et leurs parents au vu de la situation sanitaire actuelle, a dû se résoudre à annuler le repas partagé de la rentrée qui permet habituellement d'accueillir les nouveaux venus à l'école de Vieillevigne et de créer du lien entre les parents.

Si on ne peut pas aller à la chasse aux bonbons, que les bonbons viennent à nous ! Pour Halloween, l'association a décidé d'offrir à chaque enfant de l'école de Vieillevigne un sachet de friandises et un livre choisi spécialement pour leur âge.

Pour Noël, les membres de La Chouette Ecole ont fixé et décoré le sapin sur la place du village et l'association a pu offrir aux enfants un spectacle très drôle intitulé « les Meilleurs en Tout », présenté par la troupe Marche ou Rêve. Cette pièce sur le thème des bêtises a fait résonner les rires des enfants dans le foyer communal, espérons qu'elle ne leur ait pas donné d'idées à reproduire plus tard!

La Chouette Ecole vous souhaite une excellente année 2021 en espérant pouvoir à nouveau nous réunir pour profiter de beaux moments de partage et offrir aux enfants des souvenirs inoubliables.

Si vous souhaitez aider l'association n'hésitez pas à contacter l'équipe par mail à l'adresse lachouetteecole31290@gmail.com.

Sports Loisirs Vieillevigne



Gymnastique/Pilates

Les cours de gym et pilates ont repris en septembre, avec une séance le lundi soir (19h30-20h30) et l'autre le mercredi soir (19h15-20h15). Malheureusement, les cours ont dû s'interrompre début novembre en raison des nouvelles mesures sanitaires liées à la Covid-19. Nous espérons pouvoir reprendre dès que possible.

→ séance hebdomadaire de gym - cotisation 90 € / personne / trimestre.

Contact: Christine Claustres 05.61.81.87.39

Tennis/Basket

Le terrain de sport au bas du village accueillant un court de tennis et des paniers de basket est très prisé par nos jeunes. Il est accessible à toute personne résidant à Vieillevigne et ayant réglé une cotisation annuelle, lui permettant d'obtenir en échange sa clé individuelle. Le détenteur de la clé peut inviter toute personne de son choix sur le court et assure alors la responsabilité du bon usage des lieux (chaussures adaptées, respect du matériel, respect des règles sanitaires).

 \rightarrow cotisation annuelle 40 \in / famille / an.

Contact: Christophe Verheyden 06.88.61.01.64

Sports Loisirs Vieillevigne (suite)



Pétanque

En raison de la crise sanitaire, les concours de pétanque n'ont pu avoir lieu en 2020, en particulier ceux traditionnels des samedi et dimanche lors de la fête de Vieillevigne.



Nous espérons pouvoir nous rattraper en 2021 et pouvoir partager à nouveau de bons moments tous ensemble.

En attendant, nous vous souhaitons une très bonne nouvelle année.

Association Communale de Chasse Agréée de Vieillevigne

Malgré la circulation du Covid 19, la chasse a pu s'organiser tant bien que mal, mais non sans pénaliser certains acteurs qui pratiquent la chasse individuelle au petit gibier de plaine, migrateurs ou gibier d'eau. Ce mode de chasse a été totalement suspendu pendant le confinement.

De l'ouverture générale à fin octobre, la chasse a pu se dérouler normalement. Puis, le pays a été reconfiné début novembre et, seule la chasse au grand gibier (ESOD) a été autorisée pour des raisons économiques, à savoir : limiter la prolifération d'espèces à risques, et par là même, réduire considérablement la facture colossale des indemnisations, supportée d'ailleurs par les chasseurs, suite aux désordres occasionnés aux cultures et aux propriétés privées, sans oublier le côté accidentogène sur les routes.

Bien sûr, il a fallu s'adapter face aux mesures sanitaires strictes en vigueur et exclure tout moment de convivialité, port du masque, arrêté préfectoral, attestation dérogatoire (N°8, mission d'intérêt général), distanciation physique, une seule personne par véhicule etc... Malgré ces contraintes,

de nombreux sangliers ont été prélevés et le procès verbal adressé impérativement à la préfecture au 15 décembre. Bien sûr cela à soulevé parfois la discorde : pourquoi certains peuvent chasser et d'autres pas ? Le coût de la validation est le même pour tous... Sans entrer dans cette polémique dont je ne suis en rien responsable, chacun reste libre de ses opinions sur le sujet tout en respectant celui des autres.

En ce début d'année nouvelle, que peut-on se souhaiter ? À l'unanimité, beaucoup de santé et la régression de ce virus qui nous a fait, et nous fait tant de mal sur le plan humain et matériel. Souhaitons qu'il nous soit bientôt possible de retrouver cette joie de vivre et cette convivialité chères à notre village, et dont nous avons perdu le goût depuis presque un an...

Gardez vous bien. Bonne et heureuse Année 2021 à tous.

Le Président de l'A.C.C.A de Vieillevigne

INFORMATIONS UTILES

Mairie



☎ 05 61 27 15 22 — fax 05 61 27 27 14 Courriel: mairie.vieillevigne@orange.fr Site internet: www.mairie-vieillevigne-31.fr

La mairie est ouverte au public : les lundis matins de 9h à 12h, les mardis soirs de 17h à 19h et les vendredis matins de 9h à 12h.

Permanence de Monsieur le Maire : Vendredi de 9h à 12h.

Entretien sur rendez-vous auprès de la secrétaire, Véronique Biscaro. En son absence, Mme Vanessa Sommer assure le remplacement du secrétariat de mairie.

Entreprendre



Six entreprises sont installées à Vieillevigne :

- *Billon Dépannage*: artisan plombier, chauffagiste **☎** 06 13 18 04 54
- SARL Souloumiac et Naudinat : entreprise de maçonnerie ☎ 06 14 17 28 45
- *Taxi du Canal du Midi* : entreprise de transport **☎** 06 61 76 45 48
- Da Santa rénovation, artisan 2 06 12 21 43 32
- De tout, un peu mais bien : travaux de plomberie, électricité, divers ☎ 06 63 55 18 08
- Perrine Sylvestre: modelage aux pierres chaudes et réflexologie ☎ 06 79 63 08 41

Une assistante maternelle exerce au village : Caroline Lasserre : **a** 05 34 66 13 86

Bonne Année 2021!

Ecole



Ecole élémentaire **2** 05 61 81 96 80

Maternelle **2** 05 61 27 16 12

Courriel: ec0311058g@ac-toulouse.fr

Directrice: Mme Gervais

Professeurs de primaire: Mme Gervais (80%),

M. Dzierza (20%)

Professeur de Maternelle/CP: M. Pulito

Élections régionales et sur rendez-vous auprès de la départementales



Des élections régionales et départementales (ex cantonales) doivent avoir lieu en 2021. Initialement prévues en mars, les scrutins pourraient être reportés en juin en raison de l'épidémie de Covid. Les dates précises du scrutin doivent être fixées par décret, au plus tard six semaines avant la convocation des électeurs. Il pourrait s'agir des 13 et 20 juin ou des 20 et 27 juin.

Le site service-public.fr vous permet de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, de vérifier que vous n'avez pas été radié ou de connaître l'adresse de votre bureau de vote.

Portage de repas



Le service de portage de repas à domicile est disponible. La demande doit être faite auprès de la mairie de Vieillevigne ou de Villefranche ou directement auprès du CCAS par mail (ccas@mairie-villefranchedelauragais.fr) ou par téléphone au 05 34 43 31 61.

Rédaction et mise en page : Géraldine MARTIN-HOUSSART-Laure MERCADAL - Nathalie SOULOUMIAC

Rédaction articles des associations par les responsables.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique